

Extrait de l'article 332-3

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Né(e) le à

Et demeurant à

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engager à respecter la réglementation en vigueur sur la chasse (Livre III, titre III du code de l'environnement de la province Nord),
- 2) N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation me privant de mon droit de chasser notamment au titre de l'article 131-6, alinéa 8 du code pénal, ni d'aucune condamnation me privant de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal autres que le droit de détention d'armes,
- 3) Etre informé(e) que toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (1 an d'emprisonnement et 1.819.000 F CFP d'amende),
- 4) N'avoir pas été condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes, et autres munitions de guerre ou de menaces verbales avec ordre ou sous conditions,
- 5) Ne pas être sous le coup d'une condamnation pour l'une des peines ou sanctions prévues par les réglementations relatives à la chasse en Nouvelle-Calédonie, ou sous le coup de décisions de justice me privant du droit de détenir ou de porter une arme.

A, le

Signature :

Extrait de la réglementation provinciale sur la chasse : art. 332-4 du code de l'environnement de la Province nord :**Le permis de chasser ne sera pas délivré :**

- aux mineurs de moins de seize ans à la date de la demande ;
 - à ceux qui ne peuvent remplir les conditions des alinéas 1 à 5 de la déclaration sur l'honneur de l'article 332-3 ;
 - à ceux dont la province Nord aurait été informée du retrait de leurs armes et de l'interdiction de détention ou de port d'armes pendant une période déterminée par décision de justice, au moment de la demande.
-